



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

familles monoparentales

Question au Gouvernement n° 1732

Texte de la question

FAMILLES MONOPARENTALES

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Pierre Rixain.

Mme Marie-Pierre Rixain. Ma question s'adresse à Mme Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. J'y associe mon collègue Olivier Damaisin.

La Journée internationale des droits des femmes sera, ce vendredi, un temps fort du calendrier féministe, et l'occasion de porter les combats de toutes les femmes, y compris celles qui ne rentrent pas dans les cases de nos schémas administratifs, qui n'ont pas le temps de se battre pour leurs droits et qui cristallisent les injustices de notre société androcentrée.

En France, les familles monoparentales représentent un foyer sur cinq, contre un sur dix il y a trente ans. Et dans 85 % des cas, ce parent seul est une femme ; une femme que son travail rémunère moins bien qu'un homme, qui connaît davantage la précarité professionnelle, qui porte la charge mentale de la maternité et qui doit, en plus, se battre pour le versement effectif des pensions dues à ses enfants. Le groupe de réflexion Terra Nova...

M. Aurélien Pradié. Encore ? Que vient faire ce groupe dans cette enceinte ? Ici, c'est l'Assemblée nationale !

Mme Marie-Pierre Rixain. ...nous rappelle, dans une note publiée ce jour, que le non-paiement de ces pensions concerne, en France, 500 000 enfants. Il est grand temps de s'attaquer à ces violences économiques et de faire appliquer la loi.

Lorsque le quotidien est fait d'inquiétudes sur l'avenir, de fins de mois difficiles, du loyer et des charges à payer ainsi que de l'immense responsabilité d'élever seule des enfants, la puissance publique ne peut passer son chemin et ignorer que 35 % de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté. Madame la secrétaire d'État, il est essentiel que les réformes issues du grand débat national intègrent pleinement la problématique des mères isolées.

Je sais votre engagement sur le sujet, et salue la tenue, demain, de la première conférence inversée, qui donnera la parole aux mères isolées afin de sensibiliser acteurs privés et publics. Aussi, je souhaite savoir quelles politiques publiques seront mises en œuvre afin de corriger les inégalités de destin, de permettre aux mères isolées ainsi qu'à leurs enfants de bénéficier des mêmes chances de réussite que l'ensemble de la population, et d'accéder, eux aussi, aux conditions de leur émancipation ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Marlène Schiappa, *secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations*. Je veux d'abord, madame la députée, saluer l'engagement de nombreuses et nombreux députés sur cette question des mères isolées et des femmes cheffes de famille monoparentale : votre engagement, madame la présidente Rixain, et celui de toute la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, mais aussi celui de Bérangère Couillard, qui a organisé le grand débat au féminin à Pessac il y a quelques jours, et des députés Dalmais et Delpon, qui ont également, à l'instar de nombreux autres députés, organisé des ateliers, dans le cadre du grand débat, sur la thématique des mères isolées.

Cette thématique, je veux le rappeler, n'est pas une découverte pour le Gouvernement, qui, il y a plusieurs mois, avait lancé une grande étude, peu relayée à l'époque, sur les discriminations vécues à l'embauche par les mères isolées. Nous avons associé plusieurs partenaires à cette démarche : le réseau « parole de mamans », l'Observatoire de la qualité de vie au travail et de la parentalité, présidé par Jérôme Ballarin, et l'association de Christine Kelly, « K d'urgences », qui se consacre depuis des années aux familles monoparentales.

Les résultats de cette étude, que nous recevrons bientôt, nous permettront de mieux qualifier les discriminations vécues par les mères seules. Nous organiserons aussi, vous l'avez dit, une conférence inversée le 7 mars prochain à quinze heures. Elle mettra sur la scène des mères isolées dont des experts, des élus, des parlementaires, des banquiers, des assureurs, des employeurs et de grandes entreprises, installés dans la salle, viendront écouter les parcours.

Vous l'avez dit, et Christelle Dubos l'a aussi rappelé tout à l'heure, nous travaillons sur la question des pensions alimentaires ; mais la thématique des mères isolées n'est pas décorrélée, je crois, de la lutte contre les violences faites aux femmes. Les statistiques le montrent, les violences conjugales et les féminicides surviennent très souvent lors de la séparation d'un couple, ou juste après. C'est donc un sujet qu'il nous faudra également traiter.

Parce que c'est là une priorité du Gouvernement, nous avons mobilisé les associations. Hier, j'étais ainsi avec Benjamin Griveaux au centre d'information sur les droits des femmes et des familles – CIDFF –, pour la restitution des cahiers de doléances que le Gouvernement, avec cet organisme, a mis à disposition de ces femmes qui restent notre priorité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1732

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations

Ministère attributaire : Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 mars 2019](#)